

Régions > Neuchâtel et Littoral

23.04.2015, 00:01 - Neuchâtel et Littoral

Actualisé le 23.04.15, 02:07

Des pavillons préfabriqués vendus 2,15 millions par l'Etat



Les pavillons préfabriqués, situés sur le parking de l'ex-Panespo, ont été démontés et vendus à une association scolaire de Payerne. En revanche, les lycées Jean-Piaget et Denis-de-Rougemont utilisent toujours des conteneurs (en arrière-plan, toiture jaune). LUCAS VUITEL

Le lycée Jean-Piaget possède toujours des classes dans des conteneurs.

Un permis de construire avait été délivré en 2003 pour l'implantation provisoire de modules préfabriqués au Quai Robert-Comtesse, à Neuchâtel. Plus de douze années se sont écoulées et ce qui devait être une construction momentanée semble s'éterniser. Du moins, concernant les conteneurs qui accueillent les classes des lycées Jean-Piaget et Denis-de-Rougemont.

En revanche, les pavillons préfabriqués, situés sur le parking de l'ex-Panespo, ont été démontés dernièrement. Ces constructions modulaires qui abritaient les élèves de L'Ecole professionnelle commerciale (EPC) - qui fait partie du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN) - ont été vendues à l'Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (Asipe). L'Etat de Neuchâtel a encaissé 2,15 millions de francs pour cette transaction. Pour rappel, en octobre 2010, 700 élèves de l'EPC avaient été transférés dans ces pavillons. Ils y sont restés jusqu'en octobre dernier. "C'est une chance pour le canton d'avoir pu se séparer de ces pavillons. Ça représente une source de revenus supplémentaires non négligeable", observe Jérôme Amez-Droz, secrétaire général au Département de l'éducation et de la famille.

Rien de prévu sur l'ex-Panespo

Désormais vide, le terrain qui abritait ces pavillons préfabriqués sera remis en état. Le chef de domaines au Service des bâtiments de l'Etat (Sbat) a signalé qu'aucun projet de parking ni toute autre construction ne sont prévus pour le moment.

Si les élèves de l'EPC étaient transférés pour une durée déterminée dans ces pavillons, la situation n'est pas la même pour les lycées neuchâtelois. A l'origine, le recours aux conteneurs répondait à une augmentation constante d'étudiants, dans l'attente de trouver une solution plus adaptée; d'où le permis de construire pour une implantation provisoire. Sauf que la solution tarde à arriver...

Jérôme Amez-Droz signale qu'une réflexion est menée par le Service des formations postobligatoires et de l'orientation, avec l'appui du Sbat, sur les besoins en infrastructures scolaires. L'idée est d'optimiser au maximum les locaux sur le Littoral neuchâtelois, dont les conteneurs font partie.

"La volonté du Conseil d'Etat est de savoir si on peut supprimer des structures provisoires et des locations", relève Laurent Feuz, chef du Service des formations postobligatoires et de l'orientation. "C'est une problématique complexe; le lycée Jean-Piaget, par exemple, loue des locaux au centre-ville, Place d'Armes ou aux Beaux-Arts notamment. Nous ne voulons pas nous empresser de fermer ces conteneurs si ensuite, par manque de place, nous devons de nouveau recourir à des locations."

Résultat: les conteneurs, Quai Robert-Comtesse, accueilleront encore les lycéens à la prochaine rentrée d'août.

Par ANTONELLA FRACASSO